



Commune de La Roche

1634 La Roche (FR)
Tél. 026 413 90 40
commune@la-roche.ch

PROCÈS-VERBAL

Assemblée communale du 14 décembre 2023

Lieu :	Salle «La Berra» du bâtiment administratif Route de la Gruyère 9, 1634 La Roche
Heure :	20h00
Présidence :	M. Bertrand Gaillard, syndic
Secrétariat :	Mme Elodie Repond, secrétaire
Présents :	A 20h00 : 57 (y compris le Conseil communal) Dès 20h05 : 58 (y compris le Conseil communal)
Auditeurs :	6
Excusé :	0

TRACTANDA

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2023** (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet www.la-roche.ch)
2. **Budget 2024**
 - 2.1 **Budget de fonctionnement**
 - 2.1.1 Présentation
 - 2.1.2 Rapport de la Commission financière
 - 2.2 **Budget d'investissement**
 - 2.2.1 Agrandissement de l'école
 - 2.2.2 Aménagement des arrêts de bus
 - 2.2.3 Installation de panneaux solaires sur le bâtiment de la Maison de Ville
 - 2.2.4 Aménagement d'un trottoir, secteur Les Papauses-Le Rohr
 - 2.3 **Rapport de la Commission financière**
 - 2.4 **Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2024**
3. **Comptes 2022 du Foyer St-Joseph**
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Rapport de la commission financière
 - 3.3 Approbation

4. Budget 2024 du Foyer St-Joseph

4.1 Budget de fonctionnement

4.1.1 Présentation

4.1.2 Rapport de la Commission financière

4.2 Budget d'investissement

4.2.1 Présentation

4.2.2 Rapport de la Commission financière

4.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2024

**5. Modification des statuts de l'Association intercommunale du bassin de la Sionge (AIS) –
Présentation et approbation**

6. Divers

Ouverture de la séance

M. Bertrand Gaillard, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 et souhaite la bienvenue aux participants en les remerciant de leur présence.

M. Bertrand Gaillard déclare que cette assemblée est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé après que l'approbation du procès-verbal est devenue définitive. Les enregistrements, sons et images sont interdits sans l'accord de l'Assemblée.

M. Bertrand Gaillard annonce que cette assemblée a été légalement convoquée par l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle du 1^{er} décembre 2023, dans le Messenger, dans l'Expression villageoise distribuée à la population, au pilier public et sur le site internet communal www.la-roche.ch.

M. Bertrand Gaillard demande s'il y a des remarques sur le tractanda de cette assemblée ?

L'Assemblée ne faisant part d'aucune autre remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.

Nomination des scrutateurs

M. Bertrand Gaillard demande s'il y a des personnes dans l'assemblée qui ne sont pas citoyens actifs, c'est-à-dire qui sont présents pour leur information mais qui ne participeront pas aux votes.

6 personnes sont présentes à cette assemblée communale.

Il procède ensuite à la nomination des scrutateurs. Il s'agit de :

- **M. Jacques Scherly**
- **Mme Géraldine Rosset**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2023

Le procès-verbal n'est pas lu, il était à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet communal www.la-roche.ch.

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2023, vote à mains levées :

APPROBATION : 54
CONTREPARTIE : 0
ASBTENTION : 3

20h05 : arrivée d'une personne supplémentaire → 58 citoyennes et citoyens

2. Budget 2024

2.1 Budget de fonctionnement 2024

2.1.1 Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à M. Claude Raemy, conseiller communal responsable des finances. Pour faciliter la compréhension de la lecture du budget 2024, seules les têtes de chapitres seront présentées à l'écran et les particularités seront commentées par M. Claude Raemy.

Compte MCH2	Désignation	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	745'685.58	102'546.48	791'171.00	205'500.00	832'680.00	101'000.00
1	Ordre public	214'897.79	153'763.87	207'800.00	102'730.00	157'745.95	96'080.00
2	Formation	2'346'418.95	460'304.28	2'495'900.45	634'887.12	2'710'426.65	529'640.00
3	Culture, sport et loisirs	694'041.51	59'970.33	555'904.35	19'250.00	618'913.35	20'750.00
4	Santé	746'964.24	117'877.60	801'338.55	134'613.00	848'279.00	125'124.00
5	Prévoyance sociale	1'483'832.42	591'052.15	1'539'993.95	594'360.00	1'618'699.65	623'090.00
6	Trafic et télécommunication	841'347.30	135'675.36	852'367.00	103'600.00	931'011.00	117'800.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	981'955.25	861'896.03	862'125.00	771'320.00	1'069'835.00	902'755.00
8	Economie	126'248.29	53'432.10	80'835.10	72'700.00	160'330.00	52'700.00
9	Finances et impôts	184'764.32	6'886'997.50	225'920.00	5'600'983.00	225'070.00	6'476'431.43
TOTALISATION		8'366'155.65	9'423'515.70	8'413'355.40	8'239'943.12	9'172'990.60	9'045'370.43
Résultat		1'057'360.05			173'412.28		127'620.17

Catégorie		Charges	Revenus
0 Administration générale	Législatif	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des frais de fiduciaire pour les contrôles liés à MCH2 plus important que pour MCH1. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
	Exécutif	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
	Administration	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation en lien avec le personnel administratif (1 palier de plus selon l'échelle de traitement de l'état) ainsi qu'une indexation calculée à 2.2% + part des cotisations et allocations calculée selon les salaires. Prise en compte d'une assurance cyber-attaque. Augmentation du nombre de copies au photocopieur. Changement d'un serveur (15k) obsolète. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.

		Immeuble de la Maison de Ville	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des frais d'électricité selon les annonces reçues ainsi qu'une augmentation des frais de chauffage. • Diminution du chapitre achat de machine par rapport à 2023, seulement un montant pour un système de nettoyage des vitres en hauteur est pris en compte. • Adaptation à la baisse des intérêts de la dette pour la Maison de Ville. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le prélèvement à la réserve n'est plus autorisé donc plus pris en compte. • Adaptation à la hausse des locations de salles pris en compte dans ce budget (basé sur les comptes 2022).
1	Ordre public	Questions juridiques	<ul style="list-style-type: none"> • Légère augmentation pour la maintenance du cadastre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque.
		Service du feu	<ul style="list-style-type: none"> • Le spécialiste en protection incendie ne fait plus partie du "personnel" employé par la commune. • Les frais de traitement du personnel sont annulés mais pris en compte en "prestations de tiers". • Adaptation légèrement à la hausse de la participation communale à Secours Sud Fribourgeois ainsi que le montant des taxes d'exemption non pompier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe d'exemption à la hausse mais plus de refacturation du spécialiste en protection incendie.
		Police du feu intercommunale	<ul style="list-style-type: none"> • Poste dissout dès 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poste dissout dès 2023.
		Défense militaire	<ul style="list-style-type: none"> • Rien de spécial (en 2023, il y avait au budget l'entretien des cibles). 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque.
		Protection civile	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque.
		ORCOC	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a dans ce chapitre plus que la part du dispositif sanitaire en cas d'évènement majeur. Pour les autres points, il n'y a plus rien d'actif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque.
		Association régionale ORCOC	<ul style="list-style-type: none"> • Poste dissout en 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune remarque.

Catégorie		Charges	Revenus	
2	Formation	Ecole enfantine	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de la charge liée. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Ecole primaire	<ul style="list-style-type: none"> Légère augmentation des frais pour le bus scolaire. Adaptation à la hausse des charges liées ainsi que la part communale pour l'AES. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Bâtiment scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des frais de conciergerie et de nettoyage Adaptation à la hausse des frais d'électricité et de chauffage. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Accueil extra-scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des heures de garde → donc augmentation de frais de personnels et de repas. 	<ul style="list-style-type: none"> Participation des parents aux frais de garde plus élevée en lien avec les charges de même pour les participations communales.
		Directeur d'école	<ul style="list-style-type: none"> Charge administrative un peu plus élevée (conforme aux comptes 2022). 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Cercle LR/PLV	<ul style="list-style-type: none"> Une migration de l'accès internet est prévue dans notre budget, un peu en lien avec la rénovation-extension de l'école. Adaptation du montant des entrées à la piscine de Charmey. Ajout d'un budget pour les sorties à ski. La grande différence est due à l'ajout d'un montant pour l'accompagnement des enfants de moins de 7 ans dans les transports scolaires selon la modification de la loi. Adaptation à la hausse du budget des copies. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Ecoles spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des charges liées. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.

3	Culture, culte et loisirs	Sociétés culturelles	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Halle Sport & Culture	<ul style="list-style-type: none"> Quelques ajustements ont été effectués dans le budget par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Antenne collective, télé-réseau	<ul style="list-style-type: none"> Création de ce chapitre suite à la réévaluation du patrimoine validée aux comptes 2022. Ceci explique pourquoi il n'y avait rien de prévu en 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Sports	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> Proposition de budget conforme aux comptes 2022. Lors du budget 2023, le montant des amortissements était sous-estimé (car réévaluation pas encore terminée et validée). Nous avons donc mis à niveau ce point pour le budget 2024. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
4	Santé	Hôpitaux	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Etablissements médicaux-sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Hausse expliquée par l'adaptation de la charge liée pour les établissements pour les personnes âgées. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Soins ambulatoires	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la part aux indemnités forfaitaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Lutte contre les maladies	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Service médical des écoles	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
5	Prévoyance sociale	Institution pour personnes handicapées et inadaptées	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la part communale à la charge liée. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Immeuble Zible	<ul style="list-style-type: none"> Chapitre dissout dès 2023 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Protection de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.

	Aide matérielle	<ul style="list-style-type: none"> Participation au service social de la Gruyère en augmentation. Augmentation de la participation communale pour le service des curatelles. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	
	Service des curatelles	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des charges salariales du personnel administratif (1 palier et indexation). Ajout d'une assurance cyber-attaque. 	<ul style="list-style-type: none"> Diminution du montant des débiteurs honoraires des curatelles donc, pour l'équilibre du compte, augmentation des participations communales. 	
Catégorie		Charges	Revenus	
6	Trafic et télécommunications	Routes communales	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des frais de traitement du personnel de l'édilité (palier et indexation). Plusieurs achats de prévus pour le renouvellement et l'adaptation des outils pour le personnel de l'édilité. Adaptation des frais d'amortissement des ouvrages (selon réévaluation aux comptes 2022). 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des imputations internes en fonction des comptes 2022 mais également en tenant compte du poste du concierge de l'école qui a repris certaines tâches effectuées par le personnel de l'édilité.
		Place de stationnement	<ul style="list-style-type: none"> Maintien des frais de contrôles au bord du lac. La commune est toujours dans l'attente d'un concept global pour la gestion du stationnement autour du lac. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Immeuble édilité	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du budget selon les comptes 2022 et imputations internes sous-estimées en 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Immeubles abris de bus et WC public	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du budget selon les comptes 2022. Les imputations internes étaient sous-estimées en 2023. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Autres systèmes de transports	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.

	Télécommunication	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de la charge liée. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
--	-------------------	---	--

Catégorie		Charges	Revenus	
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	Approvisionnement en eau	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des frais de personnel selon la réalité. Adaptation des frais d'amortissement (selon la réévaluation validée). 	<ul style="list-style-type: none"> Gros prélèvement dans la réserve pour équilibrer le compte.
		Traitement des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de la part communale pour les frais des STEP. 	<ul style="list-style-type: none"> Compte à l'équilibre.
		Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du traitement de personnel (1 personne en plus). 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des taxes d'élimination (moins de déchets dans la benne des encombrants et plus de déchets dans la benne compacteuse).
		Correction des cours d'eaux	<ul style="list-style-type: none"> Ce chapitre est conforme aux comptes 2022. Lors du budget 2023, l'amortissement pris en compte était sous-estimé car la réévaluation n'était pas finalisée. 	<ul style="list-style-type: none"> Estimation des subventions cantonales et fédérales.
		Protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du budget 2023 en fonction des comptes 2022, en prenant en compte un peu plus d'imputations internes. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Cimetière	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du budget 2023 en fonction des comptes 2022, en prenant en compte un peu plus d'imputations internes. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.

Catégorie		Charges	Revenus	
8	Economie	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Sciernes	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> Un budget pour la réfection de la cabane de l'Aigle Noir a été prévu. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Ajout d'un amortissement et des intérêts, non pris en compte lors du budget 2023 suite à la réévaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Chalet de la Berra	<ul style="list-style-type: none"> Chapitre conforme aux comptes 2022. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Industrie artisanat et commerce	<ul style="list-style-type: none"> Petit budget pour la promotion économique (en 2022 c'était pour le comptoir) 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
		Production consommation	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Vente d'énergie turbine du Brand revue à la baisse par rapport au budget 2023.
		Abattoir	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
9	Finances et impôts	Impôts communaux ordinaires	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons gardé les mêmes hypothèses que pour 2023 (pour les pertes sur débiteurs et les escomptes d'impôts). Aux comptes 2022, ces postes étaient plus faibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des rentrées fiscales selon nos estimations basées sur les données en notre possession et les données du canton.
		Impôts communaux spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Hausse pour la contribution immobilière pour 2024 en lien avec toutes les nouvelles constructions. Adaptation de certains impôts selon les comptes 2022 en tenant compte des grandes variations possibles (principalement pour les mutations et donations ainsi que pour les gains immobiliers et les plus-values).
		Péréquation financière	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Selon les chiffres reçus.

Part recette sans affectation	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Part de l'impôt sur les véhicules à moteur en légère hausse.
Administration de la fortune et la dette	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
Domaine Gîtes et Parchets	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
Immeuble Passade	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque.
Poste non ventilable	<ul style="list-style-type: none"> Aucune remarque. 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de la réserve de retraitement suite à la réévaluation du patrimoine-> en 2024, sera le 3ème prélèvement sur les 10 prévus (1er montant activé pour les comptes 2022).

Récapitulatif du budget de fonctionnement 2024

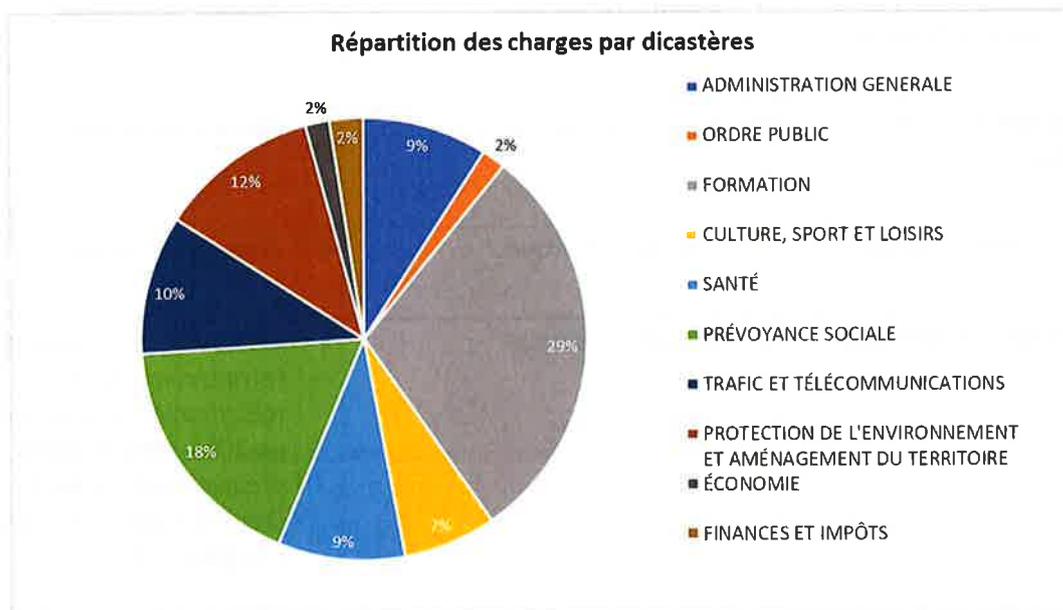
Le budget 2024 de la commune de La Roche prévoit au total CHF 9'172'990.60 de dépenses et CHF 9'045'370.43 de revenus. Cela représente un excédent de charges de CHF 127'620.17.

Questions/remarques

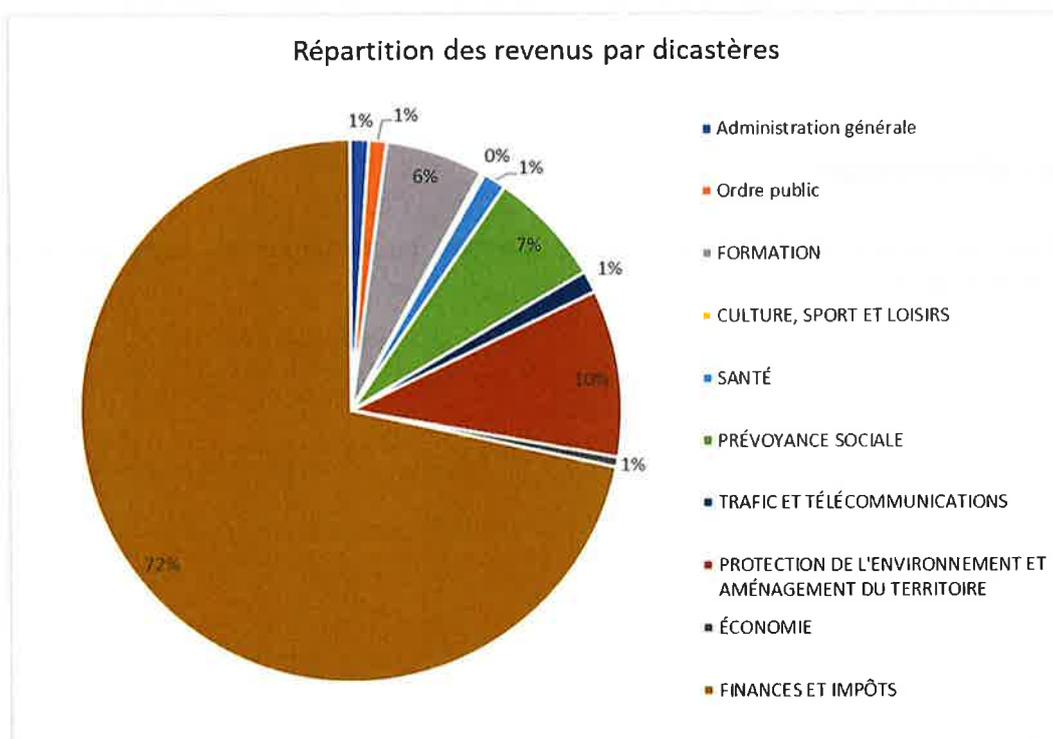
L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet du budget de fonctionnement 2024.

Planification financière

M. Bertrand Gaillard présente la planification financière afin de constater la répartition des charges par dicastère.



Ce graphique démontre que les principales charges concernent l'enseignement et la formation, les affaires sociales et la santé.



Ce graphique démontre que les principaux revenus concernent les finances et les impôts.

2.1.2 Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2024 et a obtenu toutes les réponses à ses questions.

Malgré un excédent de charges, nous avons pu constater que les coûts sont bien maîtrisés et réalistes.

Dès lors, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget de fonctionnement 2024 par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la commission financière pour la lecture de son rapport et précise que le budget de fonctionnement sera voté au point 2.4 « Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2024 ».

2.2 Budget d'investissement 2024

Pour les grands investissements, **M. Bertrand Gaillard** précise que la commune mandate un architecte/ingénieur pour calculer le coût des travaux en tenant compte d'une marge de +10%. Après l'approbation du budget par l'Assemblée communale, le Conseil communal procède à un comparatif des offres/appeal d'offres.

Quant aux petits investissements, le Conseil communal demande une offre budget à une entreprise en tenant compte d'une marge de sécurité. Après l'approbation de l'investissement par l'Assemblée communale, le Conseil communal demande d'autres offres comparatives et effectue des analyses nécessaires. Ce processus simplifie les démarches administratives. Selon le bilan de législature des 5 ans, le Conseil communal prépare durant l'année 6-7 projets et choisit, au moment de l'élaboration du budget, les investissements qui seront réalisés l'année suivante selon les priorités.

M. Bertrand Gaillard donne la parole à chaque conseiller communal en charge du dicastère auquel l'investissement est lié.

Compte MCH2	Désignation	Budget 2023		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Formation	1'262'000.00		4'069'000.00	
3	Culture, sports et loisirs				
6	Trafic et télécommunications	819'190.00	145'350.00	380'000.00	
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'712'500.00	1'187'374.00	1'710'500.00	1'247'374.00
8	Economie	1'581'000.00	1'317'080.00	1'437'000.00	1'317'080.00
9	Finances et impôts	715'000.00		714'000.00	
TOTALISATION		6'089'690.00	2'649'804.00	8'310'500'00	2'564'454.00
Résultat			3'439'886.00		5'746'046.00

2.2.1 Agrandissement de l'école

M. Thierry Moret annonce qu'à la suite d'un mandat d'études parallèles à un degré en procédure sur invitation, le collège d'experts a désigné le bureau RBCH de Bulle vainqueur. Le 1^{er} juin 2023, le vernissage et la présentation des 5 projets a eu lieu à la Maison de ville.

Le rapport du concours est disponible sur le site de la commune sur le lien suivant [20231024075423.pdf \(la-roche.ch\)](https://www.la-roche.ch/20231024075423.pdf).

Afin de pouvoir respecter les délais que nous nous étions fixés et de commencer les travaux dès que possible, nous avons décidé de vous soumettre ce crédit d'investissement sur la base du budget accompagnant le concours.

Le montant de l'investissement pourra être affiné à l'issue de la rentrée des soumissions « gros œuvres et seconds œuvres ». Toutefois, pour pouvoir effectuer des demandes de subventions à différentes entités privées ou publiques, la commune doit transmettre un budget approuvé par l'assemblée communale.

Le coût total de la rénovation, de l'agrandissement et de la location des pavillons provisoires s'élèvera au total à CHF 8'764'000.-. Lors du concours, la commune avec l'aide du bureau Vistonia, avait demandé à un bureau d'expert économiste de vérifier les coûts des 5 projets. En fonction de leurs expériences d'un tel projet, l'expert économiste (bureau IEC) avait réévalué tous les projets. Par conséquent, le coût de l'ouvrage du bureau RBCH corrigé par le bureau IEC est de CHF 8'070'000.-.

M. Thierry Moret donne la parole au bureau d'architectes RBCH, M. Charles Biemann et Mme Irina Blajev, pour la présentation architecturale du projet.

M. Charles Biemann annonce que le bureau RBCH, après avoir effectué une phase d'analyse, a identifié deux caractéristiques importantes. Premièrement, la morphologie du village de La Roche de type « rue » avec une densité bâtie et, deuxièmement la position isolée de l'église sur son promontoire, historiquement entourée de vide.

Le bureau RBCH a souhaité conserver le vide autour de l'église en optant pour une implantation au nord de l'école existante. Cette stratégie d'implantation présente plusieurs avantages. Elle permet de maintenir une respiration entre l'église et l'école existante, elle évite une intervention lourde dans la zone archéologique (périmètre entre l'église et l'école de 1963), elle limite l'impact visuel du projet dans le site qui, malgré ses trois niveaux, reste plus bas, subordonné à l'école existante qui conserve son statut de bâtiment principal. Elle permet aussi de définir clairement une cour haute et une cour basse. Elle offre la possibilité d'un développement futur dans la cour haute dans le cas où l'école devrait à nouveau être agrandie. Cette implantation permet également de gagner un niveau supplémentaire. Ce projet se développe sur un système de demi-niveaux en profitant de la topographie existante.

Mme Irina Blajev relève que l'ensemble des classes primaires s'installeront dans l'école existante de 1963 et les classes enfantines dans le nouveau bâtiment. La salle des maîtres s'installera de manière stratégique à la croisée des deux bâtiments. Les élèves des classes enfantines accéderont par la cour basse et les élèves des classes primaires par la cour haute. Chaque salle de classe bénéficiera d'un accès aisé, proche d'un WC et d'un espace de rangement. Les plans détaillés du projet sont présentés à l'Assemblée communale.

La rénovation de l'école existante permettra d'améliorer le confort des utilisateurs, de mettre en conformité le bâtiment au niveau de la protection incendie, de créer un accès pour les personnes handicapées avec l'ajout d'un ascenseur et de changer la toiture en intégrant des panneaux photovoltaïques.

Le préau de la cour haute sera un espace couvert et généreux qui pourra être utilisé si bien pour les enfants que pour les manifestations villageoises.

Les façades de l'extension seront en bois teinté avec un bardage vertical qui s'appuient sur un socle en béton. La volonté d'utiliser majoritairement du bois pour la structure et les façades répondent au mieux à un critère de développement durable et permet d'utiliser des ressources forestières locales.

Durant les travaux de construction du nouveau bâtiment, les classes seront maintenues dans l'école existante. Une fois l'extension terminée, les classes seront transférées dans le nouveau bâtiment et les travaux de rénovation de l'ancienne école pourront débuter.

M. Thierry Moret reprend la parole en présentant les coûts. Lors des précédentes assemblées communales, des crédits d'investissements avaient déjà été votés.

Comme le Conseil communal souhaite que les travaux puissent débuter dans les délais fixés, nous vous soumettons **un crédit d'investissement (le solde) de CHF 7'164'000.-**.

Coût de l'ouvrage CFC 1 à 9 RBCH selon concours CHF 7'720'000.- corrigé par le bureau IEC	CHF	8'070'000.00
Location école provisoire	CHF	620'000.00
Concours d'architecture et étude préalable, coût global	CHF	222'000.00
Subvention attendue	CHF	-248'000.00
Réserve pour transport supplémentaire et organisation	CHF	100'000.00
Coût total	CHF	8'764'000.00
Crédit de rénovation voté en décembre 2019	CHF	380'000.00
Crédit d'étude voté en décembre 2021	CHF	600'000.00
Crédit pour l'école provisoire voté en décembre 2022	CHF	620'000.00
Solde investissement 2024	CHF	7'164'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	143'280.00
Amortissement ordinaire	3.00 %	CHF	214'920.00

M. Thierry Moret précise que la place de parc inférieure à côté de la halle polyvalente n'est pas prévue dans ces montants.

Questions/remarques

Concernant le crédit de CHF 620'000.- pour l'école provisoire, **M. Philippe Hayoz** demande combien de temps l'école provisoire sera-t-elle utilisée ? **M. Thierry Moret** répond que l'école provisoire va durer 3 ans. **M. Bertrand Gaillard** précise que le montant de CHF 620'000.- concerne uniquement la part de la Commune de La Roche pour 2 ans. La commune de Pont-la-Ville finance CHF 310'000.- pour une utilisation d'une année. Le coût total de l'école provisoire qui durera 3 ans s'élève à CHF 930'000.-. Enfin, il relève que 6 classes seront déplacées dans l'école provisoire.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2024 pour l'agrandissement de l'école.

Au vu des informations reçues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne l'agrandissement de l'école pour un montant de CHF 7'164'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 58
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

2.2.2 Aménagement des arrêts de bus

Mme Isabelle Yerly présente l'investissement qui a pour objet une demande de crédit de CHF 180'000.- TTC permettant la création d'un arrêt de bus « en encoche » pour les deux sens de circulation, avec quais et abris pour les élèves et les utilisateurs des transports en commun.

L'arrêt de bus « école » situé sur le parking de la Halle Sport & Culture est actuellement dépourvu de tout équipement et zone d'attente pour les élèves et usagers, les arrêts étant réalisés à même le parking, devant l'escalier métallique.

Le 17 décembre 2018, l'assemblée communale donnait son accord pour un crédit de CHF 200'000.- pour l'étude de la mise en conformité des arrêts de bus présents sur notre commune. Désireux de sécuriser prioritairement la halte de bus actuelle de l'école, le Conseil communal, en collaboration avec l'Etat de Fribourg, représentée par le Service des ponts et chaussées, ont mandaté le bureau MGI Ingénieurs pour les accompagner dans ce projet.

Au terme de plusieurs années de discussions, parfois fort nourries et après étude de plusieurs variantes, âprement discutées, étudiées et coordonnées avec le Service de la Mobilité et les TPF, nous sommes à même de vous présenter un projet cohérent, prenant en compte les lignes Fribourg-Bulle, Pont-la-Ville-La Berra, Fribourg-Jaun, les courses spéciales vers et en provenance de Charmey (piscine, patinoire, etc.) offrant une place sécurisée pour les nombreux enfants utilisant les transports publics pour accéder à l'école et supprimant l'utilisation par les bus de la place de parc pour faire leur arrêt et leur demi-tour.

Voici quelques éléments non-exhaustifs qui nous ont permis d'aboutir à ce projet : l'offre actuelle en bus, le nombre d'élèves à transporter, les horaires des bus, leurs provenances, leurs destinations ainsi que les rayons de giration des bus. Le tout en imaginant à long terme plus de bus ou plus de longs bus.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu, en plus de la mise en place d'abribus, la mise en place d'un abri à vélos. De l'autre côté de la Halle de Sport & Culture, un mur de soutènement complète cet aménagement et permet l'élargissement nécessaire pour situer l'arrêt hors de la voie de circulation. La réalisation du nouvel arrêt de bus « école » amènera les avantages suivants :

- mise en conformité de la LHand (loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées) ;
- sécurisation et simplification, pour les utilisateurs, des liaisons entre les différentes lignes de bus reliant La Roche ;
- suppression des arrêts de bus « sauvages » et dangereux sur chaussée à la Croix-Blanche et à la place de la chapelle ;
- officialisation de l'arrêt ;
- garantie de l'accès à l'arrêt en tout temps.

La pertinence de placer l'arrêt de bus à moitié sur la surface engazonnée et sur la place de parc goudronnée permet de limiter l'emprise de la surface engazonnée et d'aligner l'arrêt de bus « école » avec l'arrêt de bus Bulle-Fribourg.

Le projet tel que présenté est en grande partie réalisé sur le domaine communal. Toutefois, l'aménagement de l'arrêt situé de l'autre côté de la Halle Sport & Culture sera réalisé dans le talus, propriété des familles Scherly. Les propriétaires touchés ont été informés personnellement et ont tous donné leur accord sur les surfaces à concéder, ce dont nous les remercions vivement. Ce nouvel arrêt a ainsi été étudié pour permettre aux bus de ligne d'attendre sans entraver la circulation.

La réalisation de cette infrastructure nécessite l'acquisition de terrains par l'Etat et par la Commune. Des indemnités équitables correspondant aux prix pratiqués actuellement sur le marché ont été proposées et acceptées par les propriétaires concernés.

Le coût total du projet est de CHF 2'577'186.-. La part communale est de CHF 664'710.-, soit le 27%.

Si l'assemblée communale accepte cet investissement, le début des travaux est prévu à la mi-août 2024 et ceux-ci devraient durer 6 mois environ.

Le présent préavis a donc pour objectifs de demander le financement nécessaire à la réalisation d'un arrêt de bus « en encoche » pour les deux sens de circulation, à proximité directe de la Halle Sport & Culture.

Cet investissement de CHF 180'000.- sera financé par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt.

Coût total de l'ouvrage	CHF	2'577'186.00
Part du Canton (73%)	CHF	-1'912'476.00
Part de la Commune (27%)	CHF	664'710.00
Divers à charge de la commune	CHF	30'000.00
Rachat par le Canton pour l'emprise du terrain	CHF	-318'176.00
Investissement à charge de la Commune	CHF	376'534.00
Crédit d'étude voté le 17.12.2018	CHF	-200'000.00
Solde à charge de la Commune	CHF	176'534.00
Solde investissement 2024	CHF	180'000.00

Mode de financement	Ménage courant		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	3'600.00
Amortissement ordinaire	2,50 %	CHF	4'500.00

Rapport de la commission financière

Mme Isabelle Yerly donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2024 pour l'aménagement des arrêts de bus.

Au vu des réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Questions/remarques

Concernant le rachat par le Canton pour l'emprise du terrain pour un montant de CHF 318'000.-, **M. Philippe Hayoz** demande quelle est la surface de l'emprise ? **M. Pascal Rausis** répond que l'emprise sur le terrain communal représente 850 m². **M. Bertrand Gaillard** précise que l'emprise des trottoirs est à la charge de la commune et l'emprise des routes est à la charge de l'Etat.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne l'aménagement des arrêts de bus pour un montant de CHF 180'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 58
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

2.2.3 Installation de panneaux solaires sur le bâtiment de la Maison de Ville

M. James Michoud présente cet investissement choisi par le Conseil communal en raison des coûts de l'électricité qui ne cessent d'augmenter. Les sources d'énergie fossiles ne sont pas renouvelables et nous sommes plus que jamais invités à mettre en œuvre des alternatives plus écologiques.

La mise en place d'une installation photovoltaïque permet de profiter de la rentabilité, d'un allègement sur nos factures d'électricité ainsi que l'augmentation de la valeur du bien. C'est dans ces buts que le Conseil communal soumet à l'Assemblée l'installation de 135 m² de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment communal.

Au niveau du matériel et de la puissance :

1. L'installation comprend 69 panneaux photovoltaïques sur 135 m² ainsi que 2 onduleurs
2. Production annuelle estimée en KWh est de 31'878

Coût de l'investissement 2024	CHF	89'000.00
Subventions attendues	CHF	11'000.00
Coût à charge de la Commune	CHF	78'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	1'780.00
Amortissement ordinaire	20.00 %	CHF	17'800.00
Rendement estimé		CHF	3'414.20

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de cet investissement.

Rapport de la commission financière

M. James Michoud donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2024 pour l'installation de panneaux solaires sur le bâtiment de la Maison de Ville.

Suite à toutes les réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne l'installation de panneaux solaires sur le bâtiment de la Maison de Ville pour un montant de CHF 89'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 57
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 1

2.2.4 Aménagement d'un trottoir secteur Les Papauses-Le Rohr

Au cours des dernières années, le quartier sis « Chemin des Papauses » s'est passablement développé. Les enfants, pour se rendre à l'arrêt de bus « Serbache » doivent longer la route cantonale reliant Fribourg – Bulle où la limitation de vitesse maximale légale est de 60 km/h.

À la suite des demandes d'habitants du quartier de sécuriser le cheminement actuellement emprunté par les écoliers, le Conseil communal a mandaté le Bureau de prévention des accidents (BPA) afin d'obtenir une analyse neutre et objective de la situation dudit cheminement.

Un audit sécurité routière a été rendu fin août 2023. En conclusion de cette étude, et plus particulièrement en ce qui concerne le cheminement piétonnier le long de la route cantonale, il est dit que : « *ce cheminement présente des déficits de sécurité* ».

A l'écoute des inquiétudes fondées, le Conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieurs EMCH+BERGER Fribourg pour poursuivre les réflexions de l'audit du BPA et propose dès lors de procéder à la réalisation d'un trottoir dans le secteur « Les Papauses – Le Rohr », sur une longueur de 110 mètres et d'une largeur de 1.50 mètres, en enrobé bitumineux, avec bordure haute de 15 cm, côté route cantonale et un rang de pavés en granit à l'arrière.

Pour atteindre l'objectif d'amélioration de la sécurité et permettre l'aménagement de ce trottoir, le Conseil communal vous recommande de bien vouloir accepter ce crédit de CHF 150'000.-.

Etude, honoraires et autorisation	CHF	75'000.00
Coût génie-civil	CHF	75'000.00
Coût total de l'ouvrage	CHF	150'000.00
Subventions attendues	0%	0.00
Investissement 2024		150'000.00

Mode de financement	Financé par un emprunt		
Impact sur le compte de fonctionnement			
Intérêt	2.00 %	CHF	3'000.00
Amortissement ordinaire	2,50 %	CHF	3'750.00

Questions/remarques

M. David Birbaum demande si le Conseil communal a pensé à prolonger le trottoir depuis le Rohr ou doit-il faire une demande pour sécuriser aussi ce tronçon ? **M. Bertrand Gaillard** répond que les investissements sont fixés d'après leur priorité. La prolongation du trottoir n'est pas prévue dans le programme de cette législature. La demande peut être faite mais elle ne sera pas traitée tout de suite.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement 2024 pour l'aménagement d'un trottoir secteur Les Papauses-Le Rohr.

Au vu des réponses obtenues, la commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

Approbation

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière et procède à l'approbation de cet investissement qui concerne l'aménagement d'un trottoir secteur Les Papauses-Le Rohr pour un montant de CHF 150'000.-, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 56
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 2

Information sur l'investissement lié à la réfection de la Route du Belvédère – 3ème étape

M. Bertrand Gaillard annonce que les travaux de réfection de la Route du Belvédère 3^{ème} étape, dont l'investissement a été voté l'année passée, sont reportés en raison des soumissions largement supérieures au budget. La commune doit revoir tout le concept avec les améliorations foncières pour le subventionnement.

2.4 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2024

Rapport de la Commission financière

Au vu des diverses informations reçues, la Commission financière émet un préavis favorable pour l'adoption de l'ensemble du budget de fonctionnement 2024 et le budget d'investissement 2024 par l'assemblée communale.

Approbation du budget de fonctionnement 2024

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du budget de fonctionnement 2024, vote à mains levées :

APPROBATION : 58
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 0

Approbation du budget d'investissement 2024

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du budget d'investissement 2024, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION : 58

CONTREPARTIE : 0

ABSTENTION : 0

3. Comptes 2022 du Foyer St-Joseph

Présentation des comptes

Les comptes 2022 du Foyer St-Joseph n'avaient pas pu être approuvés lors de l'assemblée du 15 mai 2023 à la suite de différences de comptabilisation lors du contrôle. Les comptes seront présentés par M. Claude Raemy étant donné que Mme Thao Vassard a démissionné pour le 30 novembre 2023. M. Bertrand Gaillard précise que son départ n'est pas du tout en lien avec le report d'approbation des comptes. Il relève également qu'à la suite des différences constatées, les comptes ont été vérifiés par l'organe de contrôle, un groupe de travail ainsi que par la commission financière.

Soins et accompagnement	Prix de pension 2022 fr. 105.--		Prix de pension 2022 fr. 105.--	
	BUDGET 2022		COMPTES 2022	
	charges	produits	charges	produits
Salaires soins	3 800 569.60		2 941 847.30	1 164.00
Charges sociales soins			617 322.65	
Charges reconnues			192 307.90	
Facturation soins LAMal		2 488 212.10		2 356 937.00
Facturation accompagnem.		1 303 780.00		1 270 264.00
Matériel LiMa	50 000.00	30 000.00	36 041.08	36 074.25
Correctifs				90 042.62
Sous total	3 850 569.60	3 821 992.10	3 787 518.93	3 754 481.87

Immeubles Zible A et B	BUDGET 2022		COMPTES 2022	
	charges	produits	charges	produits
Intérêts	74 500.00		67 457.15	
Amortissements	235 000.00		210 000.00	
Pour info : charges / locations (brutes)	90 000.00	401 500.00	29'893,47	421'187,85
Charges / locations (nettes)			3 145.40	391 294.38
Sous total	399 500.00	401 500.00	280 602.55	391 294.38

Finances	BUDGET 2022		COMPTES 2022	
	charges	produits	charges	produits
Amortissement	145 000.00		145 000.00	
Contrib des Communes	120 000.00	267 609.00	108 000.00	267 607.65
Att/Prél réserves/provisions		65 000.00		200 000.00
Sous total	265 000.00	332 609.00	253 000.00	467 607.65

Catégorie		Charges	Revenus
Soins et accompagnement	Salaires soins	En 2022, au niveau du personnel soignant diplômé, il y a plus d'infirmiers que prévus au budget. Pour le personnel IA et ASSC, cela s'est avéré conforme au budget. Comme le personnel soignant diplômé était plus important, le personnel d'aide a été moins important que budgétisé. Les indemnités des soins et les allocations patronales pour le personnel infirmier ont été légèrement supérieures au budget.	Petit remboursement de la LAA Soins.
	Charges sociales soins	La part AVS-AC-AF soins est légèrement supérieure au budget. La part caisse de pension soins est quant à elle moins importante que prévue au budget. Pour ce qui concerne l'assurance accident, elle est moins élevée que le budget. Cependant, la part perte de salaire au niveau des soins est plus élevée. Dans l'ensemble, les charges sont inférieures au budget.	Aucune remarque.
	Charges reconnues	La part formation du personnel soignant est inférieure d'un tiers par rapport au budget. Le chapitre "pont/avance AVS" est quant à lui un peu plus élevé que prévu au budget. Pour tous les autres postes de ce chapitre, les comptes sont légèrement inférieurs au budget.	Aucune remarque.
	Facturations soins LAMAL	Aucune remarque.	Les taxes de soins LAMAL (forfait assurance maladie) qui sont liées au degré de traitement des résidents, sont un peu plus élevées que prévues dans le budget. De même pour les soins facturés aux résidents. En revanche, les soins facturés au SPS sont bien moins importants que prévus dans le budget.

	Facturation accompagnements	Aucune remarque.	Les taxes pour les frais d'accompagnement sont moins importantes que prévues. Elles sont liées au degré de traitement des résidents ainsi que selon la durée.
	Matériel LiMA	Ce poste comprend la création de stock en instruments, ustensiles et matériels de soins. Ce stock sert en cas de besoins pour un résident. On constate une diminution des achats d'instruments et ustensiles. Pour le matériel de soins, il est conforme au budget.	Le matériel provenant du stock est ainsi refacturé aux résidents.
	Correctifs	Aucune remarque.	Ce montant correspond à ce que doit le SPS par rapport à l'excédent de dépenses dans les soins.
Immeuble Zible A et B	Zible A	Intérêts un peu plus faibles que prévus au budget de même que l'amortissement.	Nous avons quelques craintes sur une baisse locative en lien avec les travaux du Zible A, mais cela ne s'est pas révélé.
	Zible B	Aucune remarque.	Aucune remarque.
Finances	Amortissement immeuble	Conforme au budget.	Aucune remarque.
	Contribution des communes	Montant réel de la contribution des communes, reversé à la commune de La Roche.	Conforme au budget.
	Attr. / Prél. réserve	Aucune remarque.	Dissolution de la réserve car plus autorisée par MCH2.

Services hôteliers	BUDGET 2022		COMPTES 2022	
	charges	produits	charges	produits
Salaires exploitation	802 000.00		845 360.00	
Charges soc. exploitation	206 700.00		165 204.80	
Mesures transitoires CPPEF			225 507.45	
Frais de personnel	66 000.00		57 078.56	
Matériel médical Hsoins	10 000.00		7 195.52	
Produits alimentaires	189 000.00		155 909.30	
Cafétéria	12 500.00	25 000.00	17 102.63	44 503.75
Autres charges ménagères	272 300.00		252 195.52	
Immeubles entretien	38 500.00		32 062.59	
Equipements entretien	38 000.00		62 706.52	
Achat d'équipements	30 000.00		10 565.05	
Eau, énergie	100 000.00		58 766.45	
Bureau et administration	52 500.00		53 861.18	
Autres charges d'expl	75 000.00	84 000.00	64 931.67	101 400.90
Taxes d'hébergement		1 750 000.00		1 766 760.00
<i>Sous total</i>	<i>1 892 500.00</i>	<i>1 859 000.00</i>	<i>2 008 447.24</i>	<i>1 912 664.65</i>

Récapitulatif	BUDGET 2022		COMPTES 2022	
	charges	produits	charges	produits
Soins	3 850 569.60	3 821 992.10	3 787 518.93	3 754 481.87
Zible A et B	399 500.00	401 500.00	280 602.55	391 294.38
Finances	265 000.00	332 609.00	253 000.00	467 607.65
Services hôteliers	1 892 500.00	1 859 000.00	2 008 447.24	1 912 664.65
Totaux	6 407 569.60	6 415 101.10	6 329 568.72	6 526 048.55
Résultat	7 531.50		196 479.83	

Catégorie		Charges	Revenus
Service hôteliers	Salaires exploitation	Tous les postes sont conformes au budget sauf pour le personnel d'exploitation où il y a une grande hausse. Ceci s'explique par l'engagement d'une personne en cuisine pour remplacer une personne malade.	Aucune remarque.
	Charge sociale exploitation	La part AVS-AC-AF exploitation est légèrement supérieure au budget. La part caisse de pension soins est quant à elle bien moins importante. L'assurance accident ainsi que les indemnités journalières maladie sont plus faibles que budgétisées.	Aucune remarque.
	Mesures transitoires CPPEF	Aucune remarque.	Remboursement intégral d'un montant emprunté à la caisse de pension.

Frais de personnel	Tous les postes sont légèrement inférieurs au budget car regroupement des formations et autres cours pour l'exploitation.	Aucune remarque.
Matériel médical	Légèrement plus faible que prévu.	Aucune remarque.
Produits alimentaires	Plus faible que prévu mais égal aux comptes 2021.	Aucune remarque.
Cafétéria	Augmentation des commandes pour les boissons (50% de plus que 2021) ainsi que pour les automates (presque le triple par rapport à 2021).	Les frais de repas pour les locataires du Zible B ont fait doubler les produits de la cuisine.
Autres charges ménagères	Diminution des frais liés à l'achat de linges et d'articles ménagers.	Aucune remarque.
Immeuble entretien	Légère diminution des frais d'entretien et de réparation des immeubles et des aménagements extérieurs.	Pas de changement par rapport à 2021.
Equipement entretien	Les entretiens d'équipement usuel ont été effectués conformément au budget. A cela, il faut ajouter des réparations d'ascenseurs en raison de multiple pannes. Le lave-vases a également dû être réparé à la suite de multiples pannes (investissement fait en 2023) ainsi que des frais d'hébergement de TECOST (fournisseur pour les dossiers de soins informatisés).	Aucune remarque.
Achat d'équipement	Diminution des achats (achat d'une table pliante pour l'animation et d'une machine de repassage).	Aucune remarque.
Eau et énergie	La part électricité est de moitié par rapport au budget (surestimé) tout comme la part pour l'eau. Pour le chauffage, elle s'est avérée moins élevée.	Aucune remarque.

Bureau et administration	Globalement, ce chapitre est conforme au budget. Il y a certains poste plus élevés (frais de bureau et administratif (dont Gefid Conseils SA pour contrôler les comptes) et frais de communication, mais ils sont contrebalancés par des postes moins élevés (frais de logiciel et matériel de bureau).	Aucune remarque.
Autres charges / recettes d'exploitation	Charges pour l'élimination des déchets plus faibles que prévues tout comme les frais pour les pensionnaires.	Plusieurs recettes de ventes diverses aux résidents plus élevées que prévues et vente de repas à l'emporter.
Taxe d'hébergement	Aucune remarque.	Un peu plus élevée que prévue toujours un bon taux d'occupation.

Investissements 2022				
	Budget	Exploitation	Non terminés	Compte
Foyer				
Serveur informatique	10 000.00			
Lave-linge	15 000.00			15 073.70
Lits et tables de nuits (x 12) 3'300.--	40 000.00			
Lave-vaisselle	15 000.00			17 434.50
Ameublements cafétéria				33 081.65
Lift bus				8 023.65
Zible B				
Stores extérieurs Zible B	30 000.00			33 642.15
En cours				
Sécurité groupe de secours (budget 2020)	25 000.00			
Création bureau soins à domicile Zible B (2022)	155 000.00		16 104.80	
Zible A rénovation (déd subv 50'000.-- = budget 2021)	800 000.00			
<i>Travaux 2021</i>			30 396.40	
<i>Travaux 2022</i>			705 290.50	
<i>Subventions 2022 (solaires)</i>			-5 236.00	
Total	1 090 000.00	0.00	746 555.70	107 255.65

Les comptes se bouclent avec un **bénéfice de CHF 196'479.83.**

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune remarque concernant les comptes 2022 du Foyer St-Joseph.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

L'organe de révision, la Fiduciaire Gefid Conseils SA, a vérifié les comptes annuels 2022 du Foyer St-Joseph.

Tous les documents comptables ont été mis à la disposition du réviseur et il a obtenu toutes les réponses à ses questions.

Comme le rapport de révision le recommande, nous préavisons favorablement l'approbation des comptes 2022 du Foyer par l'Assemblée communale.

La Commission financière

Approbation

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation des comptes 2022 du Foyer St-Joseph, vote à mains levées :

APPROBATION :	48
CONTREPARTIE :	1
ASBTENTION :	2

4. Budget de fonctionnement 2024 du Foyer St-Joseph

4.1.1 Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à Mme Sophie Collaud, Nouvelle Directrice du Foyer pour la présentation du budget 2024.

Soins et accompagnement	Prix de pension 2023 fr. 108.-		Prix de pension 2024 fr. 106.-	
	Budget 2023		Budget 2024	
	charges	produits	charges	produits
Soins (salaires et frais reconnus)	4 383 444.83		3 988 175.89	
Facturation soins LAMAL		2 484 307.20		2 718 135.89
Facturation accompagnement		1 752 000.00		1 266 540.00
Matériel LiMA	50 000.00	30 000.00	20 000.00	10 000.00
Sous total	4 433 444.83	4 266 307.20	4 008 175.89	3 994 675.89

Immeubles Zible A et B	Budget 2023		Budget 2024	
	charges	produits	charges	produits
	Intérêts	74 500.00		80 000.00
Amortissements	235 000.00		235 000.00	
Charges / locations	90 000.00	460 000.00		404 000.00
Sous total	399 500.00	460 000.00	315 000.00	404 000.00

Finances	Budget 2023		Budget 2024	
	charges	produits	charges	produits
	Amortissements foyer	145 000.00		145 000.00
Contrib des Communes	120 000.00	267 609.00	120 000.00	303 046.00
Attribution réserves		185 000.00		
Sous total	265 000.00	452 609.00	265 000.00	303 046.00

- Les soins et accompagnement sont pris en charge par la santé publique.

Services hôteliers	Budget 2023		Budget 2024	
	charges	produits	charges	produits
Salaires exploitation	874 960.00		899 115.00	
Charges soc exploitation	110 870.50		220 131.00	
Frais de personnel	63 500.00		60 000.00	
Matériel médical Hsoins	10 000.00		10 000.00	
Produits alimentaires	198 450.00		153 550.00	
Cafétéria	13 125.00	25 000.00	16 700.00	30 000.00
Autres charges ménage	287 615.00		292 365.00	
Immeubles entretien	38 500.00		38 500.00	
Equipements entretien	40 300.00		40 000.00	
Achat d'équipements	30 000.00		30 000.00	
Eau, énergie	114 000.00		70 500.00	
Bureau et administration	74 500.00		53 150.00	
Autres charges/recettes	77 000.00	85 000.00	72 000.00	84 000.00
Taxes d'hébergement		1 750 000.00		1 800 000.00
<i>Sous total</i>	<i>1 932 820.50</i>	<i>1 860 000.00</i>	<i>1 956 011.00</i>	<i>1 914 000.00</i>

Récapitulatif	Budget 2023		Budget 2024	
	charges	produits	charges	produits
Soins	4 433 444.83	4 266 307.20	4 008 175.89	3 994 675.89
Immeubles Zible A et B	399 500.00	460 000.00	315 000.00	404 000.00
Finances	265 000.00	452 609.00	265 000.00	303 046.00
Services hôteliers	1 932 820.50	1 860 000.00	1 956 011.00	1 914 000.00
Totaux	7 030 765.33	7 038 916.20	6 544 186.89	6 615 721.89
Résultat	8 150.87		71 535.00	

- Salaires d'exploitation : la différence est due à l'augmentation des salaires (changement de palier et 2% de renchérissement).
- Charges sociales d'exploitation : l'augmentation est due à une différence de ventilation par rapport au budget 2023.
- Eau et énergie : la diminution des charges est due à l'isolation du bâtiment et aux panneaux solaires.

Le budget 2024 du Foyer St-Joseph prévoit un total de charges de CHF 6'544'186.89 et un total de produits de CHF 6'615'721.89, soit un **bénéfice de CHF 71'535.-**.

Questions/remarques

Mme Josiane Bapst constate une grande différence dans les charges relatives aux produits alimentaires et demande quelle est la raison ? **M. Bertrand Gaillard** répond que les budgets 2022 et 2023 étaient surévalués.

Par ailleurs, **M. Bertrand Gaillard** apporte une précision concernant les soins et accompagnement versés par la santé publique. Les coûts sont pris en charge à raison de 45% par l'Etat et 55% par les communes.

4.1.2 Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget de fonctionnement du Foyer St-Joseph pour l'année 2024.

Au vu de l'équilibre des comptes présentés, la commission émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget de fonctionnement par l'assemblée communale.

M. Bertrand Gaillard annonce que l'approbation du budget de fonctionnement se fera au point 4.3 « Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2024 ».

Point 4.2 Budget d'investissement 2023 du Foyer St-Joseph

4.2.1 Présentation

M. Bertrand Gaillard donne la parole à **Mme Sophie Collaud** pour la présentation du budget d'investissement 2024.

Budget des investissements 2024							
	durée de l'amortissement en années	Montant annuel de l'amortissement	taux d'intérêts	Intérêts	charges annuelles	Objets déjà votés travaux en cours	Montant de l'investissement
Foyer							
Aménagement séjour en salle d'animation	33	5 151.52	2.00%	3 400.00	8 551.52		170 000.00
Zible A							
Réfection de la route	33	0.00	1.00%	0.00	0.00	30 000	
Zible B							
			1.00%	0.00	0.00		
	33		1.00%	0.00	0.00		
En cours							
			1.00%	0.00	0.00		
			1.00%	0.00	0.00		
Total					0.00		170 000.00

Le budget d'investissement 2024 prévoit uniquement des travaux d'aménagement du séjour en salle d'animation pour un montant de CHF 170'000.-.

Questions/remarques

M. Joël Brodard demande où se situera la salle d'animation ? **M. Bertrand Gaillard** répond qu'actuellement la salle d'animation se situe dans l'ancien appartement du directeur. Elle sera déplacée dans les deux salles situées en face de l'entrée à côté de la cafétéria, de manière à ce que les gens qui se rendent au Foyer puissent participer.

Rapport de la commission financière

M. Bertrand Gaillard donne la parole à la Commission financière, **M. Pascal Fragnière**, pour la lecture de son rapport.

La commission financière a examiné le budget d'investissement du Foyer St-Joseph pour l'année 2024.

La commission émet un préavis favorable pour l'adoption de ce budget d'investissement par l'assemblée communale.

4.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2024 du Foyer St-Joseph

Approbation du budget de fonctionnement 2024

M. Bertrand Gaillard remercie la Commission financière pour la lecture de son rapport. Il procède à l'approbation du budget de fonctionnement 2024 du Foyer St-Joseph, vote à mains levées :

APPROBATION :	58
CONTREPARTIE :	0
ABSTENTION :	0

Approbation du budget d'investissement 2024

M. Bertrand Gaillard procède à l'approbation du budget d'investissement 2024 du Foyer St-Joseph, son financement et son impact sur le compte de fonctionnement, vote à mains levées :

APPROBATION :	58
CONTREPARTIE :	0
ABSTENTION :	0

M. Bertrand Gaillard souhaite tout de bon à la nouvelle directrice, **Mme Sophie Collaud**. Il tient à remercier **M. Dominique Perroud**, membre du groupe de travail, pour l'aide apportée à la résolution des comptes.

5. Modification des statuts de l'Association intercommunale du bassin de la Sionge (AIS) – Présentation et approbation

M. Fabien Kolly annonce qu'à la suite du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), les statuts de l'Association intercommunale du bassin de la Sionge (AIS) doivent être modifiés.

1) Préambule

Conformément à la Loi sur les communes (LCo) et son Règlement d'exécution (RELCo), de nombreuses dispositions de la loi et du règlement sont applicables aux associations de communes.

2) Extrait de la LCO : Art. 113, al. 1

¹ Les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes-membres de l'association. Sont des modifications essentielles celles qui ont trait aux articles 111, 112, 114 al. 2, 116 al. 1 et 121 al. 2 (de la LCo).

Note : le chiffre de la population légale pour Bulle représente la population dont les eaux usées sont évacuées à la STEP de Vuippens.

3) Statuts

Modifications essentielles (selon point 2) ci-dessus :

- Les modifications essentielles touchent principalement à l'introduction de la commission financière comme nouvel organe de l'association, ainsi que la rédaction et mise en œuvre d'un règlement des finances ;
- Pour tenir compte de l'évolution de la population dans le bassin versant, le calcul des voix à l'assemblée a été redéfini ;
- Quelques attributions de l'assemblée ont aussi été précisées ;
- Les critères retenus pour le calcul de la clé de répartition ont été affinés.

Modifications non essentielles :

- Un toilettage des statuts a été opéré, notamment en ce qui concerne la terminologie.

4) Validation

Le projet de statuts modifiés a été soumis à l'examen préalable du Service des Communes (SCom). Le comité de direction de l'AIS a tenu compte dans la mesure du possible des remarques du SCom. Il recommande à l'assemblée de valider cette nouvelle mouture des statuts.

Questions/remarques

L'Assemblée communale ne fait part d'aucune question ou remarque au sujet de la modification des statuts de l'AIS.

Approbation

M. Bertrand Gaillard demande à l'Assemblée communale si elle approuve la modification des statuts de l'AIS, vote à mains levées :

APPROBATION : 56
CONTREPARTIE : 0
ABSTENTION : 2

6. Divers

Remarque sur la problématique des chiens et proposition de mettre en place règlement communal de police

Conformément à l'article 17 de la Loi sur les communes (LCo), chaque citoyen actif peut faire des propositions à l'Assemblée communale que ça soit par écrit ou lors de l'assemblée. Une remarque et une proposition nous sont parvenues de la part de **Mme Sandrine Oppliger** et **M. Thierry Lefèvre**, dont un résumé est communiqué par **M. Bertrand Gaillard** :

Problématique des chiens

Ne pourrions-nous pas considérer que les personnes propriétaires d'une parcelle et d'un chien devraient faire faire les besoins de ce dernier sur leur propre parcelle ? Nous voyons en effet plusieurs fois par jour passer des personnes disposant de bien assez de place chez elles (entre 500 et 1400 m²) sans aller faire faire les besoins de leur chien devant les parcelles de leurs voisins et revenir, sans d'ailleurs toujours avoir un sac rempli à la main ! Je ne parle évidemment pas des vraies promenades que si peu de propriétaires de chien font encore et qui dans ce cas je le comprends bien demandent d'aller assez loin de chez eux ! Avoir de l'espace chez soi et aller faire crotter et uriner son chien chez ses voisins directs ou juste devant chez eux ne me semble ni civique ni simplement poli. Je comprends néanmoins qu'il est difficile de faire la différence entre une promenade et une simple sortie pour faire faire les besoins à son chien, mais toute personne de bonne foi la connaît. Je pense aussi que les paysans apprécieraient cette remarque, car elle leur éviterait de devoir eux-mêmes faire la police auprès de quelques propriétaires peu scrupuleux sur la récupération des déjections de leur animal. À réfléchir et peut-être transformer en proposition.

M. Bertrand Gaillard répond que le Conseil communal est conscient de certains problèmes. Régulièrement, il rappelle à l'ordre certains propriétaires. Ce point fait partie de l'article 9 du règlement communal sur les chiens qui stipule :

Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé. Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer.

Formellement, il est difficile de faire appliquer le règlement. Durant l'année, **M. James Michoud** s'est déplacé une dizaine de fois pour régler des problèmes d'aboiements de chiens et des courriers ont été envoyés. Sans police communale, les cas doivent être dénoncés à l'autorité supérieure qui demande des preuves, soit une dénonciation. Deux demandes d'interventions ont été adressées au Service vétérinaire cantonal. Cependant, il nous a été répondu qu'il ne disposait pas suffisamment de temps pour s'occuper du dossier. Le Conseil communal essaie de faire un maximum et recommande souvent, dans les bulletins communaux, la pratique du bon sens et la propreté. La commune a installé de nouvelles poubelles pour les déjections de chiens. Il rappelle qu'elles sont destinées uniquement aux déjections ramassées lors des promenades et non pas à celles ramassées chez soi.

Règlement communal de police

Je n'ai pas pu trouver sur le site internet de la commune le règlement en question, mais la police m'a indiqué qu'il était possible de travailler avec des machines bruyantes jusqu'à 22 heures, y compris le samedi. Jusqu'alors, ce système fonctionnait bien, car les gens avaient assez de bon sens et de civisme pour ne pas en abuser et ne faire que des travaux ponctuels de courte durée, hormis la construction de leur maison. Il se trouve que certaines personnes dans notre quartier souhaitent faire eux-mêmes une très grande majorité de leurs travaux qui en conséquence s'étalent sur des années et des années. Ces personnes ne consacrent pour ce faire que le week-end et leurs vacances. Pour les week-ends, c'est donc du vendredi dès 17h00 jusqu'à tard le soir et le samedi du matin à également tard le soir. Elles maintiennent aussi ce rythme pendant leurs vacances qui sont parfois les nôtres ou celles d'autres voisins. Cela devient insupportable pour nombres d'entre nous et il faudrait à mon avis modifier le règlement. Fort de cette expérience, je propose donc les horaires suivants : 07h30 – 17h00 la semaine et 08h00 – 16h00 le samedi pour tous les travaux bruyants extérieurs, y compris débroussailleuse, pelles mécaniques, scies à eau, perceuses...). Il suffit d'aller dans d'autres communes, notamment certaines stations en Valais où les travaux sont prohibés durant plusieurs semaines par année pour voir combien cette proposition semble raisonnable.

M. Bertrand Gaillard répond que la commune de La Roche n'a pas de règlement de police. Le Conseil communal a déjà pensé à en faire un et avait préparé une ébauche. Après avoir pris contact avec les Services cantonaux concernés, la possibilité d'intervenir et d'infliger des amendes nécessite la mise en place d'une police communale, raison pour laquelle le Conseil communal n'a jamais proposé un tel règlement.

S'agissant d'une proposition, l'Assemblée peut demander à l'exécutif communal de préparer et proposer un règlement dans un délai d'une année. **M. Bertrand Gaillard** ouvre le débat concernant cette demande.

Au vu des explications communiquées par M. le Syndic, **Mme Sandrine Oppliger** constate les complications et les frais liés à l'installation d'un règlement de police. Elle demande si un regroupement, à l'image de ce qui a été mis en place pour la défense incendie ou le cercle scolaire, pouvait envisager de mettre en place un règlement de police intercommunal ? **M. Bertrand Gaillard** répond qu'il n'y a pas de regroupement intercommunal si ce n'est le projet de commune unique dans le district de la Gruyère. Le Conseil communal est conscient du problème, notamment pour un chantier, pour lequel la commune est intervenue à diverses reprises, également auprès de la Préfecture de la Gruyère mais les procédures sont relativement longues. **M. Bertrand Gaillard** est interpellé plusieurs fois durant l'année pour aider à régler des problèmes de voisinage. En conclusion, il confirme que le Conseil communal n'a pas prévu de mettre en place un règlement de police mais il demande l'avis de l'Assemblée.

M. Louis Risse se demande s'il n'y a pas la possibilité de faire des règlements de quartier ?
M. Bertrand Gaillard répond qu'un règlement de police doit être de portée générale avec la possibilité d'établir des avenants plus restrictifs pour certains quartiers, comme cela se fait à la Ville de Fribourg.

M. Bertrand Gaillard procède au vote et demande que celles et ceux qui souhaitent que le Conseil communal mette en place un règlement communal de police votent à mains levées :

APPROBATION : 9

CONTREPARTIE : 34

ABSTENTION : 8

Mesures de ruissellement

M. Xavier Brodard rappelle que l'Assemblée communale avait voté des crédits d'étude et des montants concernant la réalisation de mesures contre les ruissellements, notamment à partir du Zible en rive droite de la route cantonale jusqu'au secteur de la Côte. Le projet a été finalisé et transmis par le bureau Ribli au Canton qui a demandé des modifications. Le projet a enfin pu être transmis à la Confédération au mois de juin et sa réponse nous est parvenue en octobre dernier. Il s'avère que la Confédération n'est pas d'accord avec la proposition du Canton. Une séance de conciliation est prévue au mois de février pour trouver un compromis.

Corporation Berra-Gibloux – Nouveau garde forestier

M. Xavier Brodard annonce que la Corporation Berra-Gibloux a engagé, depuis le 1^{er} octobre 2023, un nouveau garde forestier pour la gestion du secteur de la Berra. Il s'agit de M. Marc Risse, 30 ans, papa de deux enfants, domicilié à Enney. Il a grandi à Vaulruz et est originaire de La Roche.

Commission Séniors

Avec un peu de retard par rapport à d'autres communes, **M. Claude Raemy** annonce que la Commission Séniors est opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2024. Celle-ci organisera des activités pour les séniors domiciliés dans la commune. Une première réunion est fixée pour le 18 janvier 2024 dès 10h00 à la Croix-Blanche. Tous les séniors sont cordialement invités ! Le flyer des activités organisées durant le premier trimestre est consultable sur le site internet communal. **M. Claude Raemy** présente à l'Assemblée deux des trois membres de la Commission séniors ici présents : **Mme Sylvie Hayoz** et **M. Alain Sauser**.

Démission de M. Claude Raemy

M. Bertrand Gaillard annonce que **M. Claude Raemy** a donné sa démission du Conseil communal pour la fin février. Claude est entré au Conseil communal en 2018. Il a œuvré à la tête du dicastère des finances. Le Conseil communal remercie Claude pour le travail effectué, c'était un plaisir de travailler avec lui. Nous lui souhaitons tout de bon pour la suite de sa vie professionnelle et privée. L'élection est prévue le dimanche 17 mars 2024 et le dépôt de listes le lundi 5 février 2024 à 12h00. Dans le même ordre, après avoir effectué un bilan de mi-législature, il s'avère que la plupart des membres de l'exécutif aura siéger entre 3 et 4 périodes, soit plus de 15 ans. Afin d'éviter d'avoir un changement trop violent surtout pour les nouveaux membres, il est envisagé que certains d'entre nous se retirent durant cette période législative. **M. Bertrand Gaillard** invite les personnes intéressées à contacter le Conseil communal. Cette fonction demande du temps mais c'est une expérience très enrichissante.

Questions et remarques de l'assemblée communale

Mme Sylvie Hayoz annonce que la Commission séniors recherche de bonnes âmes pour proposer des idées et les aider à organiser les différentes activités, même si elles n'ont que quelques heures à consacrer par année.

Au vu des nouveaux arrivants, **M. Philippe Hayoz** demande si le Conseil communal a un projet pour la déchetterie ? **M. Bertrand Gaillard** répond que la commune n'a pas de projet d'agrandissement mais il y a une possibilité d'étendre les horaires d'ouverture. La commune ne dispose pas de terrain à disposition et doit optimiser avec la déchetterie existante.

M. Bertrand Gaillard tient à remercier ses collègues du Conseil communal, les Commissions communales et le personnel communal.

Il remercie également l'Assemblée communale pour son attention et souhaite à toutes et tous un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année. Un verre de l'amitié sera servi à l'issue de la séance.

Fin de la séance à 21h40.

Applaudissements de l'Assemblée communale.


Bertrand Gaillard
Président




Elodie Repond
Secrétaire